



Projet éducatif territorial de la commune du Touvet

Septembre 2018 – Septembre 2021

Première partie :

Le Projet Educatif, un cadre commun pour se donner une ambition collective autour de la construction des enfants et des jeunes

I- Introduction : un projet éducatif pour quoi faire ?

La commune du Touvet souhaite participer au développement dynamique d'un projet éducatif concerté pour renforcer la réussite scolaire, l'intégration et l'épanouissement de tous les enfants et les jeunes vivants au Touvet.

Si l'école a pour mission première la démocratisation de l'accès aux savoirs et la formation initiale de tous les jeunes citoyens, elle ne peut, seule, atteindre ces objectifs.

La politique éducative conduite à l'échelle de la commune s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs et municipaux) dans un Projet Educatif, dont les objectifs et les modalités d'élaboration sont prévus par l'article D. 521-12 du Code de l'éducation. Cette démarche marque une volonté de cohérence visant la continuité éducative.

L'éducation est ici considérée dans une acception globale, c'est-à-dire constituée par *« l'ensemble des influences d'origine et de nature diverses qui s'exercent volontairement ou non sur l'individu, ou que l'individu exerce sur son environnement et qui, en se conjuguant, contribuent au développement de la personne »*.

L'enjeu du Projet Educatif est donc de construire un engagement commun fondé sur des valeurs partagées d'égalité, de solidarité, de laïcité, fondatrices de l'action éducative publique.

Il mobilise l'ensemble des acteurs :

- institutionnels (État, Collectivités Territoriales, Caisse d'Allocations Familiales...),
- associatifs (d'éducation populaire, d'accompagnement à la scolarité, de parents d'élèves, d'insertion professionnelle et sociale),
- privés dans des domaines diversifiés de loisirs, d'accompagnement à la scolarité, d'activités artistiques, culturelles et scientifiques inscrits dans les différents temps de vie de l'enfant.

Le Projet Educatif propose une politique globale à l'échelle de la commune pour les jeunes âgés de 0 à 18 ans.

Il se traduit par la mise en œuvre de passerelles entre ces champs de compétences et d'actions communales éducatives. Ce principe de transversalité permet une continuité des projets et des actions engagées et assure une cohérence de la démarche.

Les orientations générales définies dans le cadre du Projet Educatif doivent être déclinées et adaptées aux lieux de vie, aux structures existantes dans la commune, aux politiques publiques conduites et aux zones d'intervention des professionnels.

Ce document constitue un outil de référence pour une meilleure compréhension de la démarche du Projet Educatif de la commune du Touvet. Il propose un cadre qui doit favoriser le dialogue avec les familles, entre les professionnels et avec les élus.

Il est construit autour d'un socle commun, puis décliné par âge, reprenant les caractéristiques de chaque âge, issues de l'observation et de la connaissance. Il apporte des pistes de réflexion et de réponses, et s'incarne dans des documents relatifs à chaque service public offerts aux usagers ou dans un plan d'actions complémentaire destiné à mettre en œuvre les ambitions affichées par la municipalité.

L'enfance et la jeunesse sur la commune du Touvet et sur le territoire du Grésivaudan

- Les enfants et les jeunes surreprésentés sur la commune : en 2015, les 0-14 ans constituent la tranche d'âge la plus représentée sur la commune (22,5% de la population totale). A contrario, en comparaison, les 60-74 ans représentent 12% des habitants de la commune ;
- Un phénomène qui tend à s'accroître : les 0-14 ans représentaient 20,7% de la population en 2010, 22,5% en 2015.

Source : INSEE, RP 2015

- Sur le territoire du Grésivaudan, la part de jeunes âgés de 6 à 19 ans est supérieure aux moyennes départementales.

Population par classe d'âge	Grésivaudan (sur population totale)	Isère (sur population totale)
6-11 ans	8,6%	8%
12-15 ans	5,9%	5,2%
16-19 ans	5,3%	5,2%

Source : Département de l'Isère, Fiche Jeunesse 2018.

II- Principes fondamentaux et objectifs généraux

Principes fondamentaux

Le Projet éducatif n'est pas un dispositif, mais un projet politique aux finalités multiples qui, au delà du renforcement qualitatif de l'offre de services publics au Touvet, a des ambitions fortes.

Il vise à :

- ✓ transformer la manière de mener l'action éducative avec un décloisonnement et une coopération entre les services, l'école, les familles afin d'assurer la complémentarité et la cohérence éducative.
- ✓ positionner la commune comme acteur pivot de l'éducation, dans un contexte éducatif en plein renouvellement prenant en compte les réformes annoncées par le Ministre de l'Éducation nationale, dans un contexte économique et social toujours difficile.

Le projet éducatif s'inscrit donc dans le temps. Pour ce faire, les priorités d'action qu'il porte s'inscrivent dans la continuité des orientations du précédent PEDT.

Les axes d'intervention qu'il formule sont définis en intégrant les retours d'expérience des familles et professionnels, capitalisés durant la démarche d'évaluation du PEDT 2013-2018, permettant la formulation d'axes d'intervention ajustés.

Il propose des activités éducatives de qualité. Il concerne l'ensemble des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de la commune et accueille tous les publics. Il vise à favoriser l'égalité des chances et à permettre l'accès de chacun à l'éducation, à promouvoir l'éducation globale et la réussite pour tous. Il repose sur un fondement réaffirmé à l'échelle de la commune : « Chaque enfant, chaque jeune est un être à part entière, unique, doté de compétences spécifiques et de potentialités qui ne demandent qu'à être révélées ».

Il se réfère aux valeurs universelles des Droits de l'Homme et du Citoyen et des Droits de l'Enfant.

Il obéit à des principes fondateurs:

- **L'ouverture à l'autre et aux différences pour lutter contre les discriminations**
- **L'égalité filles-garçons et la mixité**
- **L'éveil culturel, artistique et sportif**
- **L'intégration sociale : la promotion du principe intergénérationnel et l'implication des usagers dans la vie des structures**
- **Le développement des échanges de pratiques et la professionnalisation des équipes**

Il s'inscrit dans un cadre d'action relevant d'une démarche de développement durable

Objectifs généraux

Favoriser l'épanouissement des enfants et des jeunes :

L'acquisition de savoirs, savoir-faire et « savoir être », conditionne l'intégration sociale d'un individu. Ces compétences se construisent dans des instances éducatives complémentaires, répondant aux différents « temps » de l'enfant. La qualité de l'environnement éducatif proposé aux enfants et aux jeunes influence largement leur épanouissement et leur socialisation. La diversité des modes d'apprentissage permet l'élargissement de leur horizon culturel et éducatif.

L'épanouissement de l'enfant est aussi conditionné par la prise en compte de ses besoins, exprimés ou liés à son âge, à son degré de maturité ou à sa personnalité. Il convient donc de s'y adapter tout en considérant que chaque étape de sa vie répond à des caractéristiques communes. Il faut lui permettre de se construire, d'avoir des repères, de se connaître, de s'estimer et de s'affirmer. Il est important de lui offrir des espaces pour développer son ouverture au monde et sa sensibilité, développer son expression. Enfin il doit pouvoir affirmer sa personnalité et ses goûts.

La communauté éducative doit être présente pour faciliter les repères, offrir à l'enfant des espaces de découverte motivants, lui permettre de faire des choix éclairés, lui offrir des espaces d'expression sous toutes ses formes (orale, gestuelle, artistique, sportive,...) et lui permettre d'accéder à différentes pratiques (culturelles, sportives, scientifiques, technologiques), faciliter les rencontres, les relations et les échanges entre enfants, jeunes et adultes.

L'accomplissement des enfants passe aussi par l'acquisition de l'autonomie. Ils doivent pouvoir exprimer leurs choix, agir, pratiquer. Il faut leur permettre de devenir critique de leur environnement et de leurs choix, de s'engager. Pour répondre à cette construction exigeante, la mise en place d'espaces de paroles, de lieux et d'actions facilitant les prises d'initiatives et de responsabilités, d'endroits où exprimer leurs désirs et leurs besoins doivent être privilégiés.

Promouvoir la réussite pour tous

« Le champ d'action de la réussite éducative englobe un certain nombre de paramètres décisifs pour favoriser la mise en place des meilleures conditions aboutissant à la réussite de tous les parcours scolaires. »

Ainsi la municipalité souhaite s'engager dans le prolongement des dispositifs de réussite éducative, en reprenant à son compte, dans le cadre de son projet éducatif, des axes favorisant l'égalité des chances et l'accueil de tous les publics:

- ❖ Promouvoir l'accès à la culture, pour gommer ce qui est parfois le reflet d'inégalités sociales importantes, et permettre aux enfants et aux jeunes d'investir des lieux culturels et artistiques ;
- ❖ Contribuer à combler les inégalités en garantissant l'égal accès à la culture, au sport et aux savoirs et démocratiser l'accès à des pratiques culturelles artistiques et sportives, et renforcer l'accessibilité à l'offre éducative ;
- ❖ Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité filles garçons et la mixité, pour préserver la cohésion sociale et favoriser la réussite de chaque élève et citoyen. Aujourd'hui, les disparités entre les sexes sont bien réelles. La réussite et l'échec scolaire d'une part, la réussite et l'échec en matière d'insertion professionnelle d'autre part, restent des phénomènes relativement sexués. De façon transversale, en dépassant le cadre de l'école et du système éducatif, cette priorité doit s'inscrire au cœur de l'élaboration du programme d'actions du Projet éducatif global de la commune.
- ❖ Savoir intégrer les différences et gérer les situations de handicap et donner les moyens de réussir à tous les enfants. La commune doit, dans son offre éducative, chercher à prolonger les initiatives et les actions de l'Education Nationale pour une scolarisation ordinaire des élèves handicapés.

Éduquer à la citoyenneté

La finalité d'une éducation à la citoyenneté est d'engager les enfants et les jeunes à participer à la vie démocratique, en exerçant leurs droits et devoirs de citoyens. Favoriser l'apprentissage du « vivre ensemble » et prévenir les comportements d'incivilité ou de délinquance est un enjeu majeur. Pour la société d'abord car l'exercice démocratique et l'initiation à la vie sociale sont facteurs d'intégration et donc d'harmonie sociale. Pour les futurs citoyens ensuite car cette formation aux comportements responsables vise également la prévention dans le domaine de la santé et des conduites addictives : obésité, maltraitances, prises de risques excessives.

Il s'agit de se donner les moyens de former :

- Un citoyen autonome, qui comprend et respecte les lois, est capable de se donner des règles et d'adopter des comportements responsables vis-à-vis : de lui-même et des autres (éducation

à la santé, à la sécurité routière, à la sexualité, à la solidarité, au respect de la différence) ; de l'environnement : éducation à l'environnement pour un développement durable.

- Un citoyen capable d'argumenter sur des thèmes d'actualité, de débattre (importance de la formation à l'oral) et de faire preuve de discernement.
- Un citoyen capable de s'engager, de prendre des initiatives.
- Un citoyen conscient des enjeux nationaux et européens par une éducation à la défense et une éducation à la paix.
- Un citoyen qui développe un sentiment d'appartenance (devoir de mémoire).

Pour favoriser la participation des enfants et des jeunes à la vie de la commune, pour leur permettre d'intégrer la notion d'intérêt général et de développer leur prise de responsabilités, il appartient à chaque co-éducateur de mettre en place les conditions de la participation des enfants au sein des structures éducatives (prise de parole, prise de décision, implication dans les projets...), d'amener les enfants à agir sur leur environnement immédiat et à s'approprier leurs espaces de vie.

Plus largement, les actions mises en œuvre doivent constituer une ouverture sur le monde et les enjeux de notre société, sur la capacité à reconnaître et à accepter la différence. Elles doivent être un facteur clé de prévention de la violence, du racisme, du sexisme, de l'homophobie et de la discrimination.

Valoriser le rôle éducatif des parents

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, et les professionnels contribuent à cette éducation. Parents et professionnels créent des relations constructives basées sur la confiance mutuelle et la complémentarité. Le rôle principal des adultes est d'aider l'enfant à se construire, en respectant sa personnalité. Affirmer le rôle et la place des parents au sein de la famille et soutenir leur implication dans la vie sociale de leurs enfants est donc un principe fondamental du projet éducatif de la commune.

La consultation et l'intégration des familles est recherché aussi souvent que possible par la municipalité. Pour développer encore ce mode de fonctionnement, il ne faut pas hésiter à réaffirmer la prééminence éducative de la cellule familiale et à favoriser toutes les initiatives permettant d'améliorer la communication des parents avec les structures éducatives, pour établir un véritable partenariat éducatif.

Dans cette optique, des dispositions spécifiques sont développées afin de renforcer la connaissance et l'appropriation par les familles des enjeux et objectifs portés à travers ce Projet Educatif.

Des espaces intermédiaires entre institutions et parents, au travers de commissions notamment, avec des parents représentants si nécessaire, peuvent faciliter la mise en confiance et l'expression des familles. Il convient de les structurer chaque fois que cela est possible.

La mise en place d'activités enfant-parent peut constituer des moments privilégiés de réflexion sur les pratiques éducatives et d'échange avec les professionnels. La restitution, sous toutes ses formes, des réalisations ou activités pratiquées, est aussi un moyen d'intégrer au mieux les parents.

Développer le dialogue entre tous les acteurs du projet éducatif

Quand l'éducation est appréhendée de manière globale, une pluralité d'acteurs (Education Nationale, commune, associations, familles, professionnels ...) et de domaines (enseignement, loisirs, culture, accompagnement à la scolarité...) sont concernés. De façon transversale ces différents acteurs doivent connaître les champs d'intervention des uns et des autres afin d'optimiser un partenariat efficient. Pour structurer ce partenariat éducatif, il faut organiser les conditions d'articulation des différentes politiques publiques et des dispositifs qui permettent de les mettre en œuvre. Ce travail de mise en cohérence passe notamment par une meilleure inscription de l'ensemble des actions dans une démarche de projet (définition des besoins, des objectifs éducatifs partagés, des moyens y concourant et évaluation).

Le Projet Educatif permet de faire évoluer les modalités de mise en œuvre de l'action publique car il constitue un cadre formalisé permettant à tous les acteurs de la communauté éducative d'exercer leurs missions de manière conjointe et complémentaire. La commune a la volonté, dans ce contexte, de mettre en synergie les acteurs institutionnels et associatifs à l'échelle de son territoire. Dans ce même objectif, le projet éducatif et pédagogique des accueils périscolaire et extrascolaire s'articule avec les projets d'école afin d'assurer la complémentarité et la cohérence éducative.

III- Une mise en place concertée

1. Des acteurs et des lieux d'intervention privilégiés :

Le Projet Educatif Global intègre l'ensemble des acteurs de la commune, membres de la communauté éducative et impliqués dans le développement de l'enfant. Ils sont constitués des élus municipaux, des familles, des enseignants, des représentants élus des parents d'élèves, des représentants de parents volontaires pour siéger aux conseils du multi accueil, des membres des commissions extra municipales, du personnel communal, des membres du bureau et éducateurs des associations, des intervenants bénévoles et professionnels...

Ils agissent à des titres divers dans des espaces définis qui sont autant d'atouts et qui manifestent la richesse du territoire et qu'il convient de mobiliser et de valoriser :

- ❖ **les structures municipales** : relais d'assistantes maternelles, multi-accueil, centre aéré, dispositif jeunesse, point espace jeunes, conseil municipal des enfants, conseil d'attribution des places de crèche, conseil de crèche.
- ❖ **les lieux d'éducation institutionnels**: écoles maternelle, élémentaire, collège, conseil d'école et conseil d'administration du collège.
- ❖ **les lieux éducatifs autour de l'école** : temps périscolaires et extrascolaires, dont restauration collective.
- ❖ **les lieux éducatifs dédiés** : bibliothèque, pôle culturel, espaces sportifs, espaces associatifs.

2. Une gouvernance structurée

Le Conseil Municipal concrétise les enjeux du Projet Educatif avec la politique menée par la commune et décline ses orientations. Il définit les moyens humains et financiers alloués au Projet Educatif. Les élus formulent des propositions d'actions mises en œuvre dans le cadre du Projet Educatif.

Un comité de pilotage du Projet Educatif se prononce sur les propositions d'actions éducatives à mettre en œuvre, en fonction des orientations et des objectifs du Projet Educatif. Il met en place des indicateurs pour évaluer ces actions au regard des objectifs fixés. Il se réunit une fois par semestre, avec un ordre du jour défini comme suit :

- évaluation des actions engagées le semestre précédent.
- proposition des actions à mettre en œuvre le semestre suivant.

Il peut se réunir de manière exceptionnelle quand la situation l'exige (relecture de projets éducatifs, d'établissements...).

Le comité de pilotage est composé d'élus, de parents délégués, représentants élus, désignés ou volontaires, de professionnels agents communaux ou tiers si participant à un service communal (assistantes maternelles), de professeurs des écoles, de représentants du collège, du lycée ou de tous de représentants de l'Education Nationale désireux de participer dans le ressort de leur fonction (IEN, membres du RASED, acteurs de la prévention etc..)

Les services, selon leurs attributions, mettent en œuvre le Projet Educatif Territorial sous l'autorité du comité de pilotage.

Le comité de pilotage doit s'articuler avec les instances de concertation existantes (Conseil d'Ecole, Conseil de Crèche, Conseil du centre aéré en cours de création...) mais ne doit pas traiter des sujets qui les concernent. Son but est d'évaluer de façon transversale un projet

transcendant les structures, mais pas d'aborder les questions spécifiques relatives à chacune d'entre elles.

3. Des partenaires associés

Le projet éducatif de la commune évolue dans un environnement partenarial dont la dimension, au-delà des contributions financières, prend en compte les compétences des structures institutionnelles qui interviennent en faveur de la socialisation de l'enfant et de son parcours éducatif : l'Education Nationale (DASEN, IEN, Rased...), la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil départemental de l'Isère (Protection maternelle et infantile, assistantes sociales, bibliothèque départementale....), la Communauté de communes Le Grésivaudan, la mission locale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, la gendarmerie, la Frapna... Complémentarité et cohérence éducative sont au cœur des réflexions et des actions mises en œuvre dans le cadre du PEDT.

4. Des dispositifs intégrés :

❖ En externe

Un projet intercommunal pour les politiques « enfance et jeunesse » qui consiste à renforcer les solidarités, en apportant des services à la population, défini avec les communes. Cette concrétisation doit permettre à terme d'inscrire ces politiques dans une logique de territoire et de promouvoir collectivement une organisation des activités pour valoriser le développement harmonieux des enfants et des jeunes.

Ce projet intercommunal intègre les orientations de l'intercommunalité concernant les loisirs, le sport et la culture : « Soutenir des événements et des manifestations du Grésivaudan. Favoriser la diversité et la mixité des publics. Améliorer l'offre culturelle et sportive existante et développer de nouveaux projets, notamment les lieux de diffusion et de pratiques culturelles et sportives. Gérer divers équipements intercommunaux : l'Espace Aragon (cinéma, spectacle, exposition) à Villard-Bonnot, la base de loisirs, comprenant le lac de La Terrasse et le camping, le centre nautique à Crolles, le boulodrome à Villard-Bonnot. »

Un contrat enfance et jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, qui a pour ambition de promouvoir le développement qualitatif et quantitatif de l'accueil organisé sur le temps libre pour les enfants et les jeunes. Le principe de la contractualisation vise une aide à l'amélioration de l'existant, incluant le financement d'une partie des actions nouvelles. Le soutien peut porter sur différents domaines : accessibilité, formation des personnels, fonctionnement des structures, information aux familles...

Les familles ont des besoins **croissants** en matière d'accueil pour la petite enfance et les jeunes : poursuivre le développement de l'offre d'accueil figure donc au rang des priorités pour la branche Famille et l'ensemble des acteurs du champ social.

Le développement de l'offre d'accueil s'entend comme un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés, une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants, un encadrement de qualité, une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes et une contribution à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société.

❖ En interne

Les services publics de la commune dédiés aux enfants et aux jeunes dictent déjà des objectifs pédagogiques et des règles de fonctionnement permettant une définition claire des intentions éducatives recherchées. Ces documents sont un fondement du bon fonctionnement des structures communales. Ils sont élaborés avec les directeurs de structures sur la base des politiques menées par la municipalité.

Ainsi l'ensemble des textes et documents régissant les services offerts aux usagers est repris en annexe:

- le projet d'établissement et le règlement intérieur du multi accueil,
- le règlement intérieur et les projets éducatif et pédagogique du centre aéré,
- le règlement intérieur du relais d'assistantes maternelles,
- les règlements intérieurs de la cantine et de la garderie péri scolaire en cours de modification,
- le règlement intérieur de la bibliothèque,
- la charte du centre communal d'action sociale,
- le programme de la cellule de prévention des incivilités et de la délinquance.

IV- Se donner le temps de l'évaluation

L'évaluation est la dernière étape du projet. Elle permet de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des dispositifs ainsi que les coûts engagés par les différents partenaires au regard des objectifs du projet éducatif et des effets attendus. L'évaluation se prépare dès le diagnostic par la définition d'indicateurs de réussite. Elle permet d'apprécier la validité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet et de le faire évoluer. Elle est interactive et associe l'ensemble des membres du comité de pilotage.

Les indicateurs de l'évaluation doivent rendre compte de la réalisation des objectifs du projet éducatif et du respect de ses principes, déclinés par tranche d'âge. Il s'agit pour le Comité de Pilotage de vérifier que les actions engagées ont été menées avec le souci de s'inscrire dans les objectifs et principes du projet.

Les critères

Quantitatifs : fréquentation, régularité des actions, participation aux activités proposées, propositions d'accompagnement.

Qualitatifs : évolution de l'enfant, relations au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Les outils

Mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs se fait le plus sûrement au travers de l'appréciation des parents, des enfants, des animateurs.

Une fiche d'évaluation est construite par tranche d'âge. Elle est renseignée par les acteurs concernés et évaluée en comité de pilotage. Outre cette évaluation interne, une évaluation est faite par le public du projet éducatif global, enfants et parents, avec un questionnaire distribué aux parents délégués. La synthèse des réponses permet de cibler les points de satisfaction et de prendre en compte les éventuels dysfonctionnements.

D'autres éléments peuvent alimenter l'évaluation selon les sujets (les réunions de bilan, les fiches d'auto évaluations, l'analyse de la pratique...).

Ainsi, l'évolution des rythmes scolaires a fait l'objet d'un temps d'évaluation et de bilan au cours de l'année scolaire 2017-2018, à l'aide de questionnaires construits collectivement et proposé à l'ensemble des parents des deux écoles ainsi qu'aux membres du conseil municipal des enfants. Trois réunions d'évaluation ont réuni la communauté éducative et ont permis de travailler l'analyse globale. A l'issue de cette période de concertation, les deux conseils d'école ont été amenés à se prononcer et la décision du retour à la semaine de quatre jours est issue de cette phase de concertation.

Deuxième partie : le Projet Educatif décliné par tranche d'âge

Pour chacune des grandes orientations mentionnées ci dessous, les modalités de mise en œuvre opérationnelles sont détaillées au sein des documents annexes au présent document (Projet Educatif de Territoire 2018-2021 avec Plan Mercredi, Grille de présentation du Plan mercredi).

I- La petite enfance, une construction fondatrice (0 à 3 ans)

Ambition :

Le temps de la petite enfance est une période clé dans la construction de chaque individu. Au-delà du développement de structures répondant aux attentes, aux besoins des habitants et à l'enjeu du travail féminin, la sphère publique doit mesurer l'intérêt fondamental d'un projet éducatif autour de la toute petite enfance.

Pour donner les mêmes chances à tous et réduire les inégalités dès la naissance la municipalité souhaite développer les potentialités dont l'enfant est porteur dès son plus jeune âge. Plutôt que de s'aligner sur une norme de développement il convient de considérer l'enfant tel qu'il est avec ses compétences et ses difficultés, dans sa complétude. Il faut donc lui porter une attention individuelle et lui proposer des situations en adéquation avec ses potentialités. La municipalité souhaite s'intéresser en priorité aux activités cognitives et favoriser l'acquisition langagière dès les premières années, facteur démontré de réussite scolaire.

Dans l'environnement les acteurs de l'accueil du tout petit et les lieux qu'il investit sont multiples. Il faut donc créer de la cohérence entre ces différents milieux et entre les adultes.

Le petit enfant est particulièrement sensible aux contradictions qui peuvent exister entre ses parents, entre ses parents et les professionnels et entre les différents professionnels.

Le multi accueil lieu de vie doit donc être conçu avec les parents. Ils doivent participer à la réflexion et à l'évaluation des projets de la structure.

De la même façon la relation entre les parents et l'assistante maternelle de l'enfant doit être réfléchi et co-construite avec une vision partagée des attentes et des besoins de tous les acteurs.

Le tout petit cristallise le plus sûrement les tensions de l'éducation et cette oscillation permanente entre « tenir et lâcher », « accompagner et émanciper ». « L'enfant se développe entre le je et le nous », et c'est bien à la communauté éducative de gérer cette dualité.

1. Le développement physique des 0-3 ans

Caractéristiques identifiées :

Besoin de sécurité (construction du squelette et du système cérébral)

Besoin de toucher : habileté et préhension

Découverte de ses possibilités physiques

Développer sa motricité

Hygiène et nutrition adaptée

Sommeil en fonction des enfants

Besoin de rythmes réguliers

Réponses à apporter :

Mettre à disposition un espace de vie adapté et sécurisé où l'enfant peut évoluer sainement.
Offrir des temps dédiés et encadrés par un adulte où les enfants identifient les différentes parties de leur corps (pieds, mains, tête...).

Favoriser les activités de plein air.

Activités de motricité fine (tenir des objets, enfiler des perles...)

Activités de stabilité, de coordination, de force (expression corporelle)

Reconnaître les signes de faim chez les plus jeunes, offrir une alimentation adaptée et variée et inciter à goûter à tout.

Pratiquer les soins d'hygiène dans un lieu adapté et confortable et dans une relation privilégiée avec l'adulte.

Reconnaître les signes de fatigue, adapter le rythme de sieste en fonction des besoins de chaque enfant. Les coucher dans un endroit sécurisé.

Prévoir un temps d'échange avec les parents sur le développement physique de leur enfant.

Respect du rythme de l'enfant (rythmes réguliers) et de son confort.

2. Le développement psychologique et intellectuel des 0-3 ans

Caractéristiques identifiées :

Besoin de limites (à répéter plusieurs fois) et de repères.

Eveil des sens

Affirmation de soi (non)

Besoin de créer

Besoin de communiquer et de dialoguer

Nécessité de découvrir et d'expérimenter

Importance du mimétisme

Besoin de reconnaissance

Réponses à apporter :

Accompagnement à l'assimilation des premières règles de vie individuelle et de groupe. La compréhension du « non » de l'adulte, son explication et son acceptation.

Mettre en place des ateliers sensoriels divers pour que l'enfant aigüise ses sens, dont celui du toucher (ateliers de jeux de préhension).

Respect des émotions de l'enfant.

Favoriser toutes les activités et attitudes permettant de développer l'interaction avec les adultes. Permettre aux parents d'intégrer certaines activités.

Travail autour du livre, du vocabulaire, du chant...

3. Le développement affectif des 0-3 ans

Caractéristiques identifiées :

Sécurité affective, difficultés générées par la séparation

Besoin de repères fixes pour chaque jour afin de se repérer dans le temps

Moments d'instabilité (colère, tristesse...)

Importance de la communication verbale et non verbale

Perméabilité à l'environnement, au stress

Réponses à apporter :

Respect de l'univers de l'enfant

Accompagner les enfants dans les moments difficiles (créer des liens avec la maison et la famille)

Faciliter les transitions affectives

Proposer des rituels à différents moments de la journée pour que les enfants puissent se repérer dans le temps (heure stricte de début de repas, chanson pour le goûter)

Connaissance du développement de l'enfant pour adapter sa relation avec lui. Formation des équipes. Bien connaître les enfants.

Proposer des temps de retour aux parents

Accompagner l'accueil et le départ de l'enfant avec ses parents

4. Le développement social des 0-3 ans

Caractéristiques identifiées :

Expérimentation du milieu, découverte de son environnement pour pouvoir se l'approprier.

A besoin d'explication sur tout (parler **avec** l'enfant constamment)

Egocentrique puis vers sociabilisation (interagir avec les autres)

Réponses à apporter :

Créer de larges espaces sécurisés avec des « coins » (coin lecture, coin motricité, activités dirigées, poupée, voitures...). Sortir à l'extérieur de la salle d'activité.

Donner des règles

Inciter fortement l'équipe à expliquer systématiquement aux enfants ce qu'on leur demande, pourquoi, ce qu'il se passe...

Organiser la journée en distinguant les temps seuls et les temps collectifs, en fonction de l'âge et de la personnalité de chaque enfant.

Équilibrer les temps seuls et à plusieurs

Respecter les autres

Gérer les conflits entre les enfants, expliquer la vie en collectivité

II- Les premiers apprentissages (3 à 5 ans)

Ambition :

L'entrée à l'école est une étape caractéristique de la tranche d'âge des 3-6 ans. Cette situation est vécue comme un passage symbolique des enfants vers un autre âge, vers une autre étape de leur jeune vie. Pour la municipalité il s'agit d'accompagner au maximum l'enfant de la toute petite enfance à la petite enfance, au cours de cette phase transitoire, pour l'aider à grandir. Et grandir pour les petits passe par le plaisir, la joie, le rire, le jeu.

Il est donc fondamental de construire un environnement sécurisé où ils évoluent, doté de repères leur permettant de s'épanouir. Il est important de multiplier les occasions et les situations porteuses de découverte, de paroles et de jeux et de susciter, chaque fois que c'est possible, leur curiosité et leur étonnement.

L'apprentissage de l'autonomie est un axe important du bon développement de cette tranche d'âge. L'action municipale doit permettre de développer de multiples facettes de l'autonomie pour s'occuper de soi (habillement, hygiène...), s'occuper de ses affaires (sac, cartable, gourde, gobelet ...), se repérer dans son environnement (où suis-je dans mon village, comment est agencé le centre aéré, la péri scolaire), faire des activités manuelles (découpage, collage...), s'exprimer (donner son avis, chanter ...).

L'enfant, à cet âge, sait communiquer avec son entourage mais il est primordial de valoriser son expression, de prendre en compte sa parole et de lui apprendre à écouter les autres. L'approfondissement du langage est l'axe majeur que l'équipe municipale souhaite promouvoir. Cette volonté exige de tous les acteurs de mettre en place des activités ludiques autour du langage, des jeux d'expression, des jeux d'écoute et de soutenir l'enthousiasme des enfants par tous les moyens. Chacun doit veiller à ce que toutes les expressions des enfants, qui contribuent à l'enrichissement du langage, soient valorisées. Les formes d'acquisition peuvent être multiples, du chant à la lecture en passant par le théâtre, et il convient de toutes les explorer sans jamais rien s'interdire.

La municipalité souhaite réaffirmer sa conviction que le langage est un instrument du développement car il permet à l'enfant de s'affirmer, d'exprimer ses besoins et de formaliser ses émotions. Il est un moyen d'entrer en relation avec les autres et de communiquer, de créer aussi un rapport de pouvoir. La langue est également un vecteur culturel et sa dimension ne s'arrête pas à la formulation mais implicitement porte le système référentiel de la communauté linguistique. C'est un produit social et culturel. Ainsi l'apprentissage du langage doit s'inscrire dans une logique de découverte, de démonstration culturelle, dans une relation explicite à l'environnement. Le langage est enfin un moyen de s'approprier la représentation du monde. L'enrichissement du vocabulaire et l'évolution progressive de la syntaxe marquent la capacité des enfants à se dégager d'une expression spontanée pour viser progressivement la conceptualisation. C'est un des objectifs à atteindre.

1. Le développement physique des 3-5 ans

Caractéristiques identifiées :

Découverte du corps et de ses limites

Besoin de se dépenser et de temps calmes,

Besoin d'un rythme de vie régulier,

Apprentissage de l'hygiène et de la propreté

Réponses à apporter :

Alterner les temps actifs et de repos de manière régulière, en respectant les rythmes propres à chaque tranche d'âge. Organisation de la journée en fonction des besoins de l'enfant.
Concertation partagée avec les acteurs de l'éducation, les parents, pour construire une journée qui respecte les paramètres du rythme de l'enfant

2. Le développement psychologique et intellectuel des 3-5 ans**Caractéristiques identifiées :**

Positionnement de l'individu et du caractère (phase du non, ...)
Apprentissage de la socialisation
Temps de concentration et attention limités
Développement de l'imaginaire et de la curiosité
Acquisition du langage
Besoin de repères constants (harmonisation des règles et du comportement des adultes)

Réponses à apporter :

Intégrer la dimension imaginaire dans les thèmes et les contenus des activités pour augmenter leur curiosité
Ouverture au monde
S'accorder sur des repères communs

3. Le développement affectif des 3-5 ans**Caractéristiques identifiées :**

Fort besoin de justice, d'équité entre les enfants et entre enfants et adultes
Gestion du doudou en fonction des tranches d'âge
Besoin de sécurité, de tendresse, d'attention, de compréhension, d'écoute de la part des adultes
Importance de l'explication de chaque acte (bêtises)

Réponses à apporter :

Traitement équitable des enfants, règles communes qu'on explique et qui s'imposent à tous. (règles communes à la cantine, à la périscolaire et à l'école, règles de vie aux Grappaloups...)
Organiser ce traitement équitable via le projet pédagogique des structures
Rassurer les enfants

4. Le développement social des 3-5 ans**Caractéristiques identifiées :**

Séparation de la cellule familiale
Apprentissage de l'autonomie
Prend conscience des différences (sexes, handicap)
Sociable mais préfère jouer seul
Début du contrôle de soi
Apprendre le respect d'autrui (règles de politesse)

Réponses à apporter :

Favoriser l'apprentissage des gestes et attitudes de la vie quotidienne (rangement après les activités, hygiène, parler poliment...)
Passage vers l'école élémentaire, accompagner vers l'autonomie

III- L'âge de l'intégration sociale (6 à 9 ans)

Ambition :

A 6 ans, l'entrée à l'école primaire et l'apprentissage de la lecture conduisent l'enfant vers l'âge de raison. Il quitte la « pensée magique » pour entrer dans le monde de la connaissance et du raisonnement. Il affirme aussi son caractère, se construit grâce à l'autorité des parents avec les autres. Il progresse dans l'acquisition d'une plus grande autonomie à l'école, à la maison et dans son environnement.

Avec le début de la capacité à suivre des règles communes, il convient de faire émerger la notion du collectif et de proposer aux enfants un ensemble de règles et de codes de conduite communs, de les faire adhérer à des principes de vie « en société » permettant de réguler la mise en place et le déroulement de toutes les activités, les comportements et les attitudes individuels. Cela permet aussi de répondre aux besoins de justice et d'équité bien souvent manifestés à cet âge.

L'équipe municipale trouve important de faire émerger un sens civique pour apprendre à partager, respecter les règles de vie et de jeu, respecter les différences (âges, sexe, origine...), s'entraider (trouver un objet perdu...) ou accomplir des actions en groupe (s'enrichir des différences...).

Avec le début de la période d'adaptation au concret et le développement de l'expérience et des connaissances liés à cet âge de la vie, les axes de développement privilégiés par la municipalité visent à permettre une bonne compréhension de soi. Cela passe par l'affirmation des goûts et des envies (j'aime, je n'aime pas, j'apprends à aimer...), l'analyse et la connaissance de ses qualités propres pour s'affirmer et s'accomplir (pour soi et vis-à-vis des autres) et la maîtrise de soi dans le geste et l'attitude.

Le développement d'activités physiques et créatives permet d'affirmer sa personnalité, de développer sa créativité, d'accompagner la croissance des enfants et de canaliser leur énergie. C'est un moyen de se distinguer en tant qu'individu, en dehors de la sphère adulte, dans un cercle privilégié, sans référence systématique aux parents. Cela répond au besoin de s'exprimer avec des réalisations achevées. Ainsi l'élaboration de programmes d'activités diversifiées tant au centre aéré qu'en temps péri-scolaires, doit être particulièrement étudiée et réfléchie pour répondre à ce besoin d'expression des 6-9 ans. La qualité d'accompagnement de ces activités doit permettre de donner du sens à leur mise en œuvre et répondre à ce besoin d'expression et à cette nécessité de socialisation des 6-9 ans.

1. Le développement physique des 6-9 ans

Caractéristiques identifiées :

Développement de la dextérité
Augmentation de ses capacités physiques
Importance de l'alimentaire
Besoin de se dépenser
L'autonomie individuelle augmente

Réponses à apporter :

Une organisation de la journée et des contenus en fonction des besoins physiologique des enfants (jeux d'adresses, activité physique régulière encadrée ou non...)
Développement physique de l'enfant, éducation alimentaire

2. Le développement psychologique et intellectuel des 6-9 ans**Caractéristiques identifiées :**

Début de l'esprit de compétition et du mensonge
Apprentissage ludique est remplacé par l'apprentissage fondamental : informations pures, raisonnement logique, âge du pourquoi,
Séparation de l'imaginaire et du réel
Apprentissage de la lecture et de l'écriture
Apprentissage du numérique, utilisation du multimédia

Réponses à apporter :

Accompagner les apprentissages, satisfaire la curiosité, participer à la construction de connaissances
Intégrer dans les structures une dimension d'apprentissage et de développement des connaissances.

3. Le développement affectif des 6-9 ans**Caractéristiques identifiées :**

Susceptible et sensible
Sensible à la nature
A l'esprit de contradiction
Besoin de réconfort et d'échange avec les autres

Réponses à apporter :

Favoriser des temps d'échange entre les enfants tout en prenant en compte leur susceptibilité, en les protégeant les uns des autres
Privilégier des activités de coopération aux activités de compétition
Prendre en compte la parole de l'enfant

4. Le développement social des 6-9 ans**Caractéristiques identifiées :**

Devient de plus en plus indépendant
Désir d'appartenance à un groupe du même sexe
Aime les jeux collectifs

Réponses à apporter :

Consolider l'indépendance des enfants dans la vie quotidienne (hygiène, habillement...)
Les responsabiliser dans la gestion des rapports aux autres
Prévenir les conflits entre les enfants, les groupes de sexe différents, quand ils surviennent les traiter de manière collégiale, équitable et argumentée

IV- L'âge de la transition (10 à 12 ans)

Ambition :

Pas encore adolescent mais marquée par la rupture que constitue l'entrée au collège, filles et garçons de 10-12 ans s'éloignent de l'enfance et progressent vers l'âge adulte. Cette période acte la fin d'un cycle (enfance) et le début d'un autre (préadolescence). Accompagnant cette transition ces préadolescents façonnent leur personnalité et sont dans une impatience caractéristique de la transition d'un âge vers un autre.

Pour leur permettre de construire leur image et de structurer leur personnalité il semble important de favoriser toutes les actions qui leur permettent de s'exprimer, physiquement, verbalement, socialement, et parallèlement de leur donner des points de repère, des références et d'asseoir des principes et des règles de vie en société. Les reconnaître à cet âge là en tant qu'individu en capacité d'opérer des choix permet de légitimer leur expression et de conforter leur autonomie.

Il est fondamental, pour favoriser ce passage de l'enfance à la préadolescence, de les reconnaître en tant que personne capable d'agir, et de fait de transmettre un apprentissage de la démocratie.

Pour accompagner leur évolution, il convient aussi de leur donner la capacité à s'ancrer dans la réalité, de développer leur sens de la rationalité, de développer leur faculté de s'attacher des repères concrets. La domestication du numérique et des jeux vidéos passe sûrement par un développement de l'esprit critique et une compréhension forte du concept de liberté.

Le fonctionnement social de cet âge est très certainement lié à la notion de groupe. Il convient dès lors de multiplier toutes les initiatives susceptibles de permettre à ces préadolescents de s'intégrer à un groupe quelque soit sa personnalité, « leader », suiveur, acteur...

L'objectif des actions à mener vise à les aider à trouver leur place, à constituer avec d'autres une bande de copain, dans des termes acceptables pour tous. Ainsi la municipalité souhaite favoriser les actions qui permettent la constitution du groupe, de se tourner vers l'autre, d'avoir un but commun inscrit dans des actions collectives.

1. Le développement physique des 10-12 ans

Caractéristiques identifiées :

- Augmentation de sa concentration
- Besoin de se dépenser énormément
- Faire démonstration de sa force, esprit de compétition
- Reconnaître un leader, émerger en tant que leader

Réponses à apporter :

- Mettre à profit sa capacité de concentration pour construire des activités dans la durée
- Permettre de réaliser des projets communs
- Canaliser les impatiences
- Intégrer les enfants dans la décision et la mise en œuvre de projets à l'échelle de la commune, en partenariat avec d'autres institutions et d'autres publics.

2. Le développement psychologique et intellectuel des 10-12 ans

Caractéristiques identifiées :

Sensible aux actions solidaires
Peur de l'échec
Sait gérer son temps
Apprentissage du numérique, utilisation du multimédia
Besoin de considération

Réponses à apporter :

Répondre aux besoins d'aider les autres, de se rendre utile
Favoriser le développement de la citoyenneté, le vivre ensemble

3. Le développement affectif des 10-12 ans

Caractéristiques identifiées :

Il affirme sa personnalité
Eveil des sentiments, ambivalence entre le dit et le non-dit
Stratégie dans la relation avec les autres

Réponses à apporter :

Reconnaître et prendre en compte la personnalité et l'individualité de chaque enfant
Acquisition de la culture, de l'acceptation des différences, du respect des autres

4. Le développement social des 10-12 ans

Caractéristiques identifiées :

Capable de se donner des règles et susceptible de les respecter
Besoin d'exprimer son individualité
Besoin d'appartenance à un groupe
Attend une réponse argumentée des adultes
Emergence de l'image (vêtements)
Est très pudique

Réponses à apporter :

Transition vers l'adolescence
Apprentissage de la discussion, du consensus, par l'intermédiaire de règles fixées par le groupe
Apprentissage de la démocratie

V- L'âge de la construction (13 à 17 ans)

Ambition :

L'adolescence permet aux filles et aux garçons de construire une lente progression vers l'âge adulte. C'est le passage du collège au lycée, l'âge de tous les possibles, en bien comme en pire. C'est un âge fragile où on se construit notamment par rapport au regard des autres.

Les changements, y compris très physiques de l'adolescence, obligent assez brutalement à réviser ce qui était mis en place au sein du système familial, à renégocier de nouvelles places pour les enfants, comme pour les parents. L'adolescent met en place un éloignement vis-à-vis de ses parents, mais de façon ambivalente, alors même qu'il se positionne « contre » ses parents il leur emprunte souvent leur discours et leur construction adulte.

Pour leur permettre de devenir un citoyen épanoui, il convient de favoriser toutes les actions leur permettant d'être acteurs de leurs projets, d'assumer des responsabilités et de prendre conscience de leur appartenance à la société, de les amener à se réunir autour de projets faisant œuvre de solidarité pour prendre leur place dans la commune, et plus largement dans la société. Ainsi occuper sa place dans la société passe par le développement de l'information, de la compréhension et du repérage dans un environnement pour proposer, écouter et jouer un rôle.

L'objectif est de permettre à ces adolescents de construire une personnalité solide, de les engager à construire une pensée, à affirmer leurs choix, et à affirmer leur personnalité, y compris indépendamment des autres. Il s'agit de favoriser des actions qui leur permettent de penser de façon autonome et de les rendre assez forts pour ne pas céder à la tentation systématique du groupe.

Cet âge de tous les possibles conduit aussi à des attitudes sans prise de conscience du danger ou de la prise de risques. Ainsi il est important de développer des actions de prévention pour canaliser leur capacité à agir, sublimer les conduites à risques ou violentes et prévenir les conduites addictives. Il est fondamental d'essayer de tisser un réseau, une relation avec nos « ados » dans des circuits pas toujours institutionnels mais qui permettent de les approcher, sans jamais forcer leur intimité ou leur volonté profonde.

Au vue de ce constat, l'action du secteur jeunesse se développe autour de deux axes, **l'animation et la prévention.**

L'animation poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser l'esprit d'initiative :

Pour permettre aux jeunes d'être de véritables acteurs de la politique jeunesse de la commune, le service d'accueil de jeunes construit les programmes d'activités conjointement avec les jeunes, et intègre leurs propositions et leurs projets. Il peut s'agir de projets à moyen ou long terme comme l'organisation de soirées, de concerts, d'évènements culturels ou citoyens en lien avec d'autres institutions ou associations du territoire.

- Encourager le dépassement de soi :

Cet objectif doit permettre aux jeunes d'assumer des responsabilités dans le cadre des projets de l'accueil de jeunes. De la conception à la réalisation, ils sont accompagnés pour gagner en autonomie et se construire des expériences formatrices pour leur vie d'adulte.

- Intégrer un collectif

Dans le cadre de ces projets, les jeunes apprennent à travailler en équipe. De nature plus ludiques, les activités ponctuelles (sorties ; activités sur site ; soirée...) permettent de développer des liens et de faire découvrir ses goûts et ses centres d'intérêt aux autres.

L'axe prévention poursuit les objectifs suivants :

- Etre à l'écoute.

Le point espace jeunes est un lieu de rencontre et d'échange où les jeunes se rendent librement, sans aucune contrainte d'inscription ou d'assiduité. Ce lieu permet d'apprendre à s'écouter, à se respecter, à accepter les différences de chacun et à assumer les spécificités de ses goûts et de sa personnalité.

- Favoriser la discussion, la réflexion.

Dans le cadre de ce point espace jeunes, des sujets de sociétés ou d'actualité peuvent être discutés, à l'initiative des jeunes ou proposés par l'animateur référent.

- Prévenir les conduites à risques (violences, incivilités, addictions).

La commune du Touvet a souhaité mettre en place un groupe de travail traitant spécifiquement des problématiques jeunesse du territoire. Le groupe prévention jeunes est une instance de concertation et de suivi qui décide et met en œuvre des actions de prévention à l'échelle de la commune. Il regroupe les acteurs locaux de la jeunesse, personnels du collège, de la communauté de commune, du conseil général, de la municipalité, la gendarmerie... C'est une instance locale qui s'intègre au dispositif intercommunal du CISPD. Le groupe se réunit deux fois par an, évalue les actions engagées grâce à des indicateurs définis de manière partagée, puis discute et valide les nouvelles actions à mettre en œuvre.